

Dame de cœur.
p. 4

*Agglomération :
voir plus loin.*
p. 12

*L'ère des grands
magasins.* p. 16

C'EST À BOURG

Le magazine des Burgiennes et des Burgiens



Grand format **P. 8**

AMIOT SE MET AU VERT



CARBUR'EN SCÈNE

SERGE BUATHIER



ATELIER AUTOportrait

SERGE BUATHIER



BOUVENT ON ICE !

SERGE BUATHIER

Sommaire.

TÊTES D’AFFICHE.

- 4 Nicole Chatot, dame de cœur.
- 5 Isabelle Gautier, relieuse.

GÉOLOCALISÉS.

- 6 Alsace-Lorraine, les suites de la concertation.

GRAND FORMAT.

- 8 Amiot se met au vert.

PETITS FORMATS.

- 13 Communauté d’agglomération : un périmètre élargi.
- 15 Chapelle des Jésuites : appel aux dons pour la restauration.

ÇA, C’ÉTAIT AVANT.

- 16 L’ère des grands magasins.

TRIBUNE.

- 18 L’expression des groupes minoritaires du Conseil municipal.
- Infos-service.

CLAC !

- 19 Bourg en images.



SERGE BUATHIER

PAR JEAN-FRANÇOIS DEBAT
 MAIRE DE BOURG-EN-BRESSE
 PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
 D’AGGLOMÉRATION DU BASSIN
 DE BOURG-EN-BRESSE
 CONSEILLER RÉGIONAL
 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

UN BUDGET ÉQUILIBRÉ POUR AGIR AU SERVICE DE TOUS

Depuis plusieurs années, mon discours n’a jamais varié : l’objectif est de maintenir une situation financière saine et de ne pas retomber dans la spirale de la dette. Pour cela, des efforts ont été demandés et réalisés par tous, notamment pour assumer les baisses importantes des dotations de l’État (près de 10 M€ sur trois ans) : les services de la Ville ont fait des économies importantes sans remettre en cause la qualité des services rendus ; près de 50 postes n’ont pas été renouvelés au cours de ces 4 dernières années ; les subventions aux associations ont été réduites de 10 % en 2016 et chacun d’entre nous a été mis à contribution par la hausse limitée de la fiscalité locale.

J’ai toujours indiqué que, dès que cela serait possible, nous ferions tout pour éviter un nouvel ajustement des impôts locaux. Malgré la nouvelle baisse des dotations de l’État, c’est chose faite pour 2017 et nos impôts n’augmenteront pas. L’objectif est évidemment de maintenir cette politique dans les années à venir.

Toutefois, un budget, ce n’est pas uniquement des chiffres : c’est un outil pour mener une politique.

Il s’agit d’abord d’assurer à chacun l’ensemble des services qui contribuent à la forte qualité de vie que Bourg-en-Bresse offre à ses habitants. Ainsi, cette année encore, l’accès de tous à la cantine et à l’accueil périscolaire sera assuré, avec un tarif dégressif allant jusqu’à 1 € pour les plus modestes ; le budget de la solidarité avec les Burgiens en difficulté sera maintenu, tout comme les moyens d’accueil dans les crèches, les actions envers les aînés ou les centres de loisirs dans chaque quartier. Afin d’améliorer la qualité d’accueil des élèves, le groupe scolaire Saint-Exupéry et la cantine du groupe scolaire Baudin seront rénovés. Les associations sportives, culturelles, l’animation de la ville seront confortées, avec en particulier un nouveau site pour le spectacle *Couleurs d’amour* cet été : la façade de l’Hôtel de Ville.

Nous poursuivrons également la transformation de Bourg-en-Bresse avec les travaux de réaménagement de l’avenue Alsace-Lorraine, le début des travaux de construction du Conservatoire, du centre commercial et des espaces publics du Carré Amiot, mais aussi les aménagements de proximité dans chaque quartier. Bourg avance...!



Directeur de la publication : Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse. **Rédacteur en chef :** Baptiste Monnot. **Journalistes :** Géraldine Bourgeay-Marin, Céline Crociani et Christelle Moiraud. **Photo Une :** Hors-Champs. **Service communication :** Mairie de Bourg-en-Bresse, place de l’Hôtel de Ville, quartier Bourg Centre, BP 90419, 01012 Bourg-en-Bresse Cedex. Téléphone : 04 74 45 70 01, fax : 04 74 22 22 76, communication@bourgenbresse.fr. **Conception :** *Le Magazine*. **Préresse :** Anne Claudel. **Impression :** Estimprim. **Distribution :** Médiapost. **Tirage :** 27 000 exemplaires. **Dépôt légal :** ISSN-0767-967X. **Magazine lu par la Bibliothèque sonore.** Ce magazine est imprimé sur du papier 100% recyclé.

4 Têtes d'affiche.

la musique
des enfoirés



« Nous préparons la collecte nationale des 10 et 11 mars et espérons des bénévoles supplémentaires. »



LES RESTAURANTS
DU CŒUR
LES RELAIS DU CŒUR

CHRISTELLE MOIRAUD

Nicole Chatot

DAME DE CŒUR.

Nicole Chatot est présidente départementale des Restos du Cœur depuis 2015 et fière d'appartenir à la grande famille des enfants de Coluche !

Bio Express'

De 1989 à 2009 Salariée à la Confédération syndicale des familles O1 puis administratrice à la CSF nationale

2010 S'engage comme bénévole aux Restos du Cœur de l'Ain

2015 Devient présidente de l'association, avec, à ses côtés, Josette Fion, vice-présidente.

Un vendredi comme les autres, rue des Blanchisseries. Les Restos du Cœur sont en ébullition : les bénévoles s'activent aux inscriptions, à la distribution, à la livraison. Une véritable entreprise sur laquelle veille Nicole Chatot : « L'Ain compte 16 centres, 18 véhicules et 800 bénévoles. En hiver, ce sont 200 000 repas servis par semaine et 5 600 bénéficiaires. Dites bien dans votre article que nous recherchons toujours des bénévoles, insiste-t-elle. Des chauffeurs poids-lourds et des personnes pour la collecte nationale des 10 et 11 mars. » Sous l'œil bienveillant de Coluche affiché au mur, Nicole gère le vol de batterie d'un camion à Ambérieu, « un pépin en pleine campagne d'hiver ». Pendant 20 ans, elle a travaillé sur les dossiers de surendettement à la Confédération syndicale des familles de l'Ain et représenté les consommateurs au niveau

national. « Un travail de militante sociale. Alors, à la retraite, j'ai eu envie de m'investir », reconnaît-elle. En 2010, Nicole et son mari entrent aux Restos. « Quand il est décédé en 2013, j'y passais mes journées pour ne pas rester seule, c'est ma seconde famille », confie celle qui orchestre les « ramasses » (73 838 collectes l'an dernier dans les supermarchés burgiens), la collecte nationale (16 800 kg récupérés en 2016), les Jardins du Cœur d'Ambérieu... « Les Restos, c'est aussi de l'aide à la personne : vacances, micro-crédit, ateliers-cuisine, cours de Français, appui aux jeunes mamans... L'Ain teste un logiciel qui gère la distribution alimentaire et l'accompagnement des personnes », explique Nicole Chatot. Après sa vie aux Restos, elle trouve encore du temps pour ses petits-enfants, pour chanter et reste fidèle à son club de *Questions pour un champion* !



**BAJRAMKA
ALLARD**

**DE FIL EN
AIGUILLE**

Dans sa boutique de la rue Thomas Riboud, entre les fils, les tissus et les machines à coudre, Bajramka retouche et crée des vêtements. Cette styliste de formation, originaire du Monténégro, aime voir des pièces de tissus se transformer sous ses doigts. « Mon plus grand plaisir dans ce travail, c'est d'avoir les retours de mes clients. Pour des retouches ou pour une création, ce qui est important c'est qu'ils trouvent ça beau, que mon travail corresponde à ce qu'ils imaginaient. » D'un ourlet de pantalon à une pure création de vêtement qu'elle conçoit de A à Z, Bajramka met à profit son savoir-faire avec le même enthousiasme. Elle s'investit aussi dans l'animation de la rue Thomas Riboud aux côtés des autres commerçants pour faire vivre le centre-ville.



**AURÉLIE
DEPAIX**

**MADAME
SÉCURITÉ**

Diplômée en biochimie et qualité des aliments et matières premières, Aurélie Depaix a été durant six ans assistante qualité-sécurité dans l'agroalimentaire. Par curiosité, cette picarde à l'esprit vif se reconvertit dans les travaux publics. Recrutée en 2016 comme animatrice qualité-sécurité-environnement à la Société bressane de travaux publics*, elle visite les chantiers. Dans cet environnement masculin, elle apprécie « le franc-parler de ses collègues, la polyvalence de ses missions et le travail de terrain. Je vérifie que mes collègues interviennent en toute sécurité pour eux-mêmes, pour les riverains et pour l'environnement ». Tout est passé au crible : le dossier, la signalisation et la propreté du chantier, les équipements de protection individuelle... « Si je constate une anomalie, des actions correctives sont apportées, notre entreprise étant certifiée ISO 9001 et 14001, OHSAS 18001. »

*SBTP compte 153 salariés basés dans six agences. Son siège est installé à Bourg.



**ISABELLE
GAUTIER**

**ENTRE
SES MAINS**

Le mot : relieuse

Au 62, rue de la République, les livres renaissent entre les mains d'Isabelle Gautier, artisan d'art. Formée à l'école du livre Estienne à Paris, elle ouvre son atelier en 1995 et perpétue depuis le savoir-faire des relieurs doreurs. « J'habille les livres de toile ou de cuir pour les protéger et permettre à leurs propriétaires de les conserver. On me confie un vieux dictionnaire auquel on tient, d'anciens livres de cuisine qui ont une valeur sentimentale, ou une édition de roman qu'on adore et qu'on veut restaurer. Je peux également confectionner des étuis pour rassembler plusieurs tomes d'un livre. Les particuliers représentent les deux-tiers de ma clientèle. Les Administrations représentent le tiers restant, elles font appel à moi pour relier les documents officiels. » Couture, endosseure, rogne, les étapes de la relieuse se succèdent entre cisaille, colle et massicot. Quant à la dorure, c'est comme un bijou qui pare le livre. « J'aime manipuler les livres et les matières. Il y a des temps de séchage, de collage, de pressage, c'est très diversifié. Il n'y a pas un jour pareil dans mon métier. Chaque reliure est unique, au choix du client. »

ALSACE-LORRAINE : APRÈS LA CONCERTATION...



SERGE BUATHIER

La concertation sur l'aménagement futur de l'avenue Alsace-Lorraine a réuni quelque 70 habitants lors des ateliers et plus de 80 à la réunion publique de novembre. Les habitants, les commerçants, les usagers ont exprimé leurs souhaits : un ralentissement du trafic et une sécurisation des circulations, une amélioration esthétique des places, des terrasses, des squares, des trottoirs, des abords de la bibliothèque Camus et de l'office de tourisme, une mise en valeur des commerces, des coins de verdure et des espaces propices aux animations... Après l'analyse des suggestions et des idées formulées par les usagers, la Ville a lancé les études d'aménagement en janvier, pour un début du chantier prévu à l'automne. Les travaux préparatoires de réseaux se dérouleront sur la fin de l'année, puis les travaux de voirie prendront le relais début 2018. L'avenue Alsace-Lorraine devrait montrer son nouveau visage à la rentrée de septembre 2018.

> Réunion jeudi 30 mars, à 18 h 30, à la salle des fêtes.

LIVRE-ÉCHANGE !

Depuis l'été dernier, de drôles de petites cabanes à livres ont fleuri dans la ville. « La première, en forme de monstre, a vu le jour devant la médiathèque Césaire en juin 2016, à côté des jardinières des Incroyables comestibles. Depuis, une autre cabane a suivi dans la cour arrière de la bibliothèque Camus et une troisième sur le parvis de la médiathèque Vailland », explique



SERGE BUATHIER

Agnès Drouglazet du Réseau de lecture publique de la Ville. Ces boîtes à livres ont été réalisées par l'association Tremplin, à partir de meubles et matériaux de récupération : une vieille horloge franc-comtoise et un banc à téléphone ont été customisés pour l'occasion... « Le mode

d'emploi est simple : on peut déposer et prendre des livres en toute liberté ; les romans pour adultes et les livres pour la jeunesse ont un grand succès ! » D'autres cabanes à livres sont disponibles dans la ville, à la Tannerie ou sur l'esplanade de la Comédie.

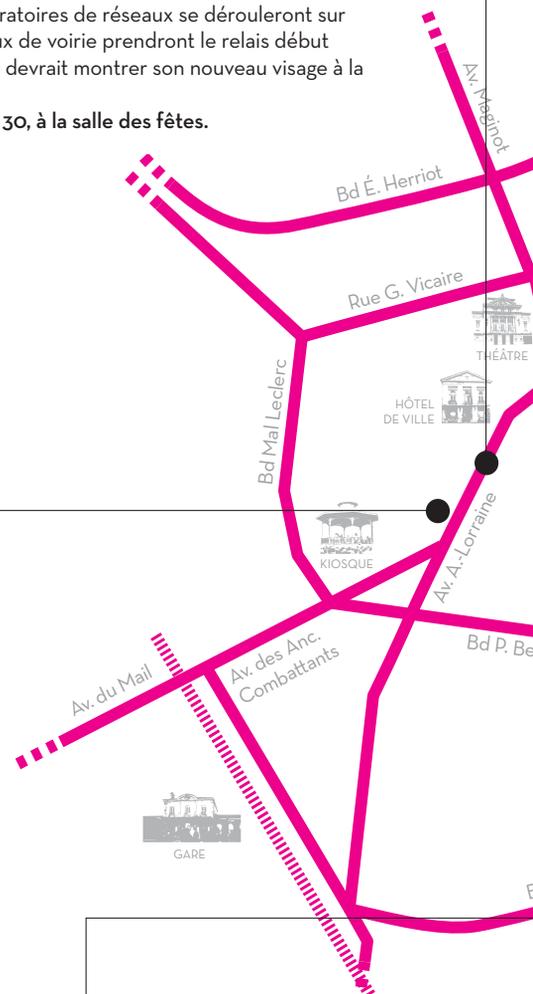
AU REVOIR LA CITÉ ABBÉ PIERRE !

Bourg Habitat a lancé début janvier la déconstruction de l'ancienne cité d'urgence, appelée aussi cité Abbé Pierre, du quartier des Vennes. Les logements du n°3 de la rue Descartes, construits en 1955, ont été désamiantés et démolis. Ils laisseront place fin 2018 à dix pavillons individuels locatifs (du T3 au T5), plus chaleureux et moins énergivores. Devant chaque logement, des

places de stationnement entrecoupées d'espaces verts seront aménagées et des jardins privatifs et sécurisés seront créés à l'arrière. Coût : 1,54 M€ (dont 84 000 € pour la déconstruction). Bourg Habitat prépare déjà, en lien avec les locataires et les acteurs du quartier, la 3^e phase de travaux qui concernera certains logements de la place Jean-Jacques Rousseau et le n°1 de la rue Descartes.



BOURG HABITAT

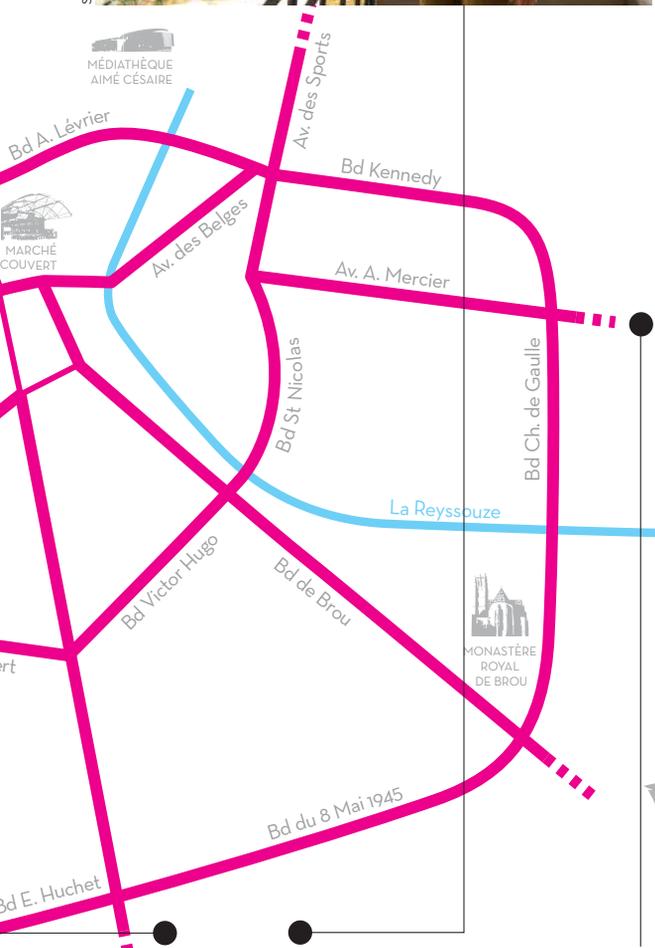




SERGE BUATHIER

COUP DE JEUNE SUR LA RÉSIDENCE GUSTAVE MONNET

Au cœur du quartier des Venues, la résidence autonomie Gustave Monnet a subi une importante rénovation pour améliorer le quotidien de ses 27 résidents. Les travaux ont porté notamment sur l'isolation thermique du bâtiment, construit il y a 30 ans, l'amélioration et la sécurisation des appartements : réfection des façades, des menuiseries et des huisseries, de la toiture, des terrasses et des jardinières... Les entrées de l'immeuble ont été refaites : création de sas d'isolation, interphone et visiophone, contrôle d'accès et barre anti panique. Le système de désenfumage a été complété par une alarme sonore, le chauffage et la ventilation ont été revus et les peintures rafraîchies. Coût : 855 000 € T.T.C. financés par la Carsat Rhône-Alpes, Apicil, Bourg Habitat et la Ville de Bourg.



Ainterexpo : prêt pour le Jumping !

Deux ans après la mise en service d'Ékinox, la Communauté d'agglomération a lancé fin janvier les travaux d'extension-aménagement d'Ainterexpo. Une plateforme sera réalisée en enrobé sur une parcelle de 20 000 m² cédée par la Ville située au sud-est du site entre la voie verte et le chemin des Narcisses. Cette plateforme pourra accueillir des événements de plein air de grande ampleur (concerts, salon, Jumping...), mais elle pourra aussi servir de parking. Elle disposera de mâts d'éclairage et de zones pour l'installation de tribunes. Deux carrières équestres fixes et deux carrières mobiles seront également construites. Ces aménagements seront prêts en mai pour l'édition 2017 du Jumping. Un nouveau local technique de rangement sera construit pour remplacer l'ancien hangar et le parking nord destiné au public sera refait après le Jumping et livré à l'automne. Coût des aménagements : 2,450 M€ H.T.



SERGE BUATHIER

LIASON CYCLABLE AVENUE AMÉDÉE MERCIER

La Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse va aménager une piste cyclable le long de l'avenue Amédée Mercier. Séparée de la circulation automobile et bidirectionnelle, elle reliera le carrefour à feux du parc industriel Paul Berliet à la rocade nord-est, dans le prolongement de la piste cyclable réalisée en 2010 depuis le passage à niveau. Large de 3 m et longue de 300 m, cette nouvelle piste cyclable sera réalisée ce printemps puis arborée plus tard par le service Espaces verts de la Ville. Elle sera nettoyée et déneigée par les services municipaux, mais la Communauté d'agglomération aura à sa charge l'entretien et le renouvellement de la signalisation et du revêtement.

Grand format.



Le Carré Amiot, c'est
11 290 m²
d'espaces publics à
transformer

Acte III de la métamorphose du Carré Amiot : les espaces publics autour de l'ex-collège se redessinent. Après la concertation, les Burgiens pourront découvrir, jeudi 9 mars lors de la réunion publique organisée à la salle des fêtes, les esquisses de leur futur centre-ville.

La reconquête du Carré Amiot se poursuit. Après le réaménagement de la gare de bus et celui des rues Gabriel Vicaire et René Cassin, un nouveau chapitre s'ouvre. Celui de la transformation des espaces publics autour de l'ancien collège Amiot qui amènera un supplément de verdure en cœur de ville. Découvrez les grands principes d'aménagement imaginés suite à la e-consultation et qui seront discutés le 9 mars avec les habitants.

Urbanisme

AMIOT SE MET AU VERT

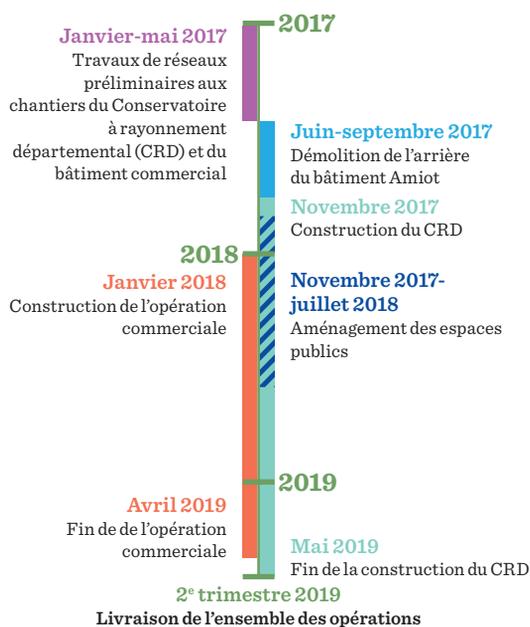
Déjà, les travaux vont bon train le long de la rue du 19 Mars 1962 et autour du bâtiment Amiot. L'acte III des aménagements du Carré Amiot est lancé : il concerne tous les espaces publics autour du futur Conservatoire à rayonnement départemental et du bâtiment commercial qui viendra compléter le projet. « L'e-consultation des Bourgiens au printemps dernier a montré leur fort attachement au Carré Amiot et leur souhait de gagner de la verdure en cœur de ville. Ils ont été nombreux à réclamer une ambiance à dominante végétale, des espaces de détente pour lire, jouer, déjeuner, écouter de la musique, des circulations piétonnes facilitées et un maintien du stationnement », explique le maire, Jean-François Debat.

> **Réunion publique de présentation des aménagements des espaces publics du Carré Amiot : jeudi 9 mars à 18 h 30 à la salle des fêtes de Bourg.**

Retrouver l'ensemble du projet du Carré Amiot sur www.bourgenbresse.fr



SERGE BUATHIER





HORS CHAMPS

94 places de stationnement aménagées place Bernard et au chevet de Notre-Dame (contre 107 actuellement)

49 arbres sur les espaces publics et de nombreuses autres plantations

+ 2 200 m² de bâtiment pour le futur Conservatoire à rayonnement départemental

4 000 m² d'espaces commerciaux

❶ UN MAIL DE VERDURE

Réservée aux modes de déplacements doux (piétons et cyclistes), la rue du 19 Mars 1962 sera réaménagée et dotée d'espaces aux ambiances variées. Un mail arboré, un square et une allée ombragée seront créés sur toute la longueur de la rue, rythmé par des allées en béton bouchardé et en dallage calcaire. Au centre de ce mail, un double alignement d'arbres pourrait être planté. La nuit, un éclairage au design épuré et économe en énergie animera l'espace. Un square ouvert, à la végétation colorée, sera équipé de jeux et de mobilier.

Devant le bâtiment commercial, un parvis verra le jour. Le long du nouveau conservatoire, une allée ombragée se déploiera, offrant une ambiance végétale plus confidentielle et des jeux d'eau. La nuit, les assises seront éclairées de l'intérieur renforçant l'intimité du lieu.

❷ AUTOUR DE LA FONTAINE

La place Bernard conservera une configuration assez similaire à celle que nous connaissons. L'historique fontaine Napoléon III et les arbres qui l'entourent seront en partie conservés. Pour mettre en valeur cet élément fort du patrimoine et pour accentuer le mouvement de l'eau, une lumière variant du blanc froid au bleu pâle fonctionnera à la nuit tombée. Des fauteuils et des chaises viendront animer cette esplanade engazonnée.

Une promenade piétonne accessible et sécurisée sera créée le long des bâtiments. Les accès et les stationnements riverains au nord de la place seront préservés.

Face à l'hôtel et au restaurant, la terrasse sera valorisée et 39 places de stationnement seront tracées et agrémentées d'arbres fleuris. Au final, la place Bernard comptera 51 places. Entre cette zone de stationnement et la fontaine, de longs massifs formeront un écran végétal.

❸ DU CÔTÉ DE NOTRE-DAME

Le chevet de Notre-Dame sera dégagé et minéralisé pour valoriser l'architecture de la co-cathédrale. Séparé du cours de Verdun par des écrans végétaux, le parking sera repensé, tout en conservant les arbres existants. Deux places seront gagnées, portant leur nombre à 43. Des liaisons piétonnes seront aménagées et une consigne vélo installée. Rue Bernard, le trottoir sera élargi.

❹ UN COURS DE VERDUN MAJESTUEUX

Le cours de Verdun renforcera sa perspective historique, il sera repensé en harmonie avec l'architecture du futur Conservatoire à rayonnement départemental. Le parvis du conservatoire sera revêtu d'un dallage. Il pourra accueillir les étals du marché et les spectateurs



Vue depuis le cours de Verdun

lors d'événements organisés au conservatoire. Des liaisons piétonnes quadrilleront le cours de Verdun, qui sera habillé de grands rectangles de pelouses agrémentés d'arbres et bordés d'une rigole d'eau.

Du côté de la Maison de la justice et du droit, une promenade longée de plantations en estrade avec des assises invitera à la détente. Cet aménagement s'achèvera, face à la fontaine Bernard, par une esplanade ouverte à tous les usages.

5 UN TRAIT D'UNION PIÉTON

Une voie piétonne sera créée pour relier les rues René Cassin et du 19 Mars 1962 : elle passera entre le Conservatoire à rayonnement départemental et le bâtiment commercial qui accueillera une dizaine d'enseignes. Cette voie sera bordée, côté conservatoire, d'espaces plantés et de bancs. En cohérence avec la rue Cassin, elle sera revêtue de calcaire clair incrusté de béton bouchardé.

« Ce secteur a vocation à devenir le trait d'union entre le Champ de Foire et le centre-ville. »

Interview



OLIVIER POËTTE
ET NATHALIE
RADOJKOVIC

ARCHITECTE ET
PAYSAGISTE DE L'AGENCE
HORS-CHAMPS

Quelle est l'ambition de l'aménagement des espaces publics du Carré Amiot ?

Ce projet profite d'une conjonction d'opportunités : fermeture du collège Amiot depuis 2008, relocalisations du conservatoire de musique et de la gare des bus. L'objectif est de revitaliser le commerce de centre-ville, les sites et les rues historiques en se dotant d'une place centrale, à l'identité forte, qui valorise le patrimoine et la longue perspective du cours de Verdun.

Ce projet redonne de l'espace aux piétons et aux cyclistes

tout en restant accessible aux automobiles et en préservant les places de stationnement de courte durée à proximité des commerces. Il facilite les liaisons entre le Champ de Foire et le cœur de ville, apporte de la verdure dans ce secteur, offre des usages variés (marché, lieux de détente, animations, concerts...).

Quels sont les partis pris architecturaux ?

Recomposée, la place Bernard gagne en espaces verts et voit sa fontaine et ses façades fin XIX^e valorisées. Le cours de

Verdun redevient une place de centre-ville dédiée aux piétons et aux animations. Végétalisée et traversée d'un petit canal, cette nouvelle agora dialogue avec la fontaine Bernard. Au chevet de l'église Notre-Dame, le parking existant est requalifié. La rue du 19 Mars 1962 est transformée en mail piéton très arboré, composé de plusieurs espaces : parvis commercial, square et allées ombragées. Enfin, une nouvelle rue piétonne est créée entre le conservatoire et le bâtiment commercial.



JEAN-PIERRE POUDON-STRUKTUR

Communauté d'agglomération UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI POUR VOIR PLUS LOIN

Le 1^{er} janvier, la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse est née. Une opportunité formidable pour répondre aux défis de demain et développer l'attractivité de notre territoire. Éclairage.

Que s'est-il passé le 1^{er} janvier 2017 ?

Le 1^{er} janvier, Bourg-en-Bresse Agglomération a fusionné avec six autres intercommunalités (Bresse-Dombes-Sud-Revermont, Treffort-en-Revermont, La Vallière, Coligny, Montrevel-en-Bresse, Saint-Trivier-de-Courtes) et est devenue la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse.

Quelles sont les caractéristiques de cette nouvelle intercommunalité ?

La Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse rassemble 7 intercommunalités, soit 76 communes et 130 000 habitants. Cette nouvelle agglomération compte 119 conseillers communautaires* désignés par les conseillers municipaux des communes membres.

Qui dirige la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse ?

Vendredi 13 janvier 2017, les 119 élus membres du conseil communautaire se sont rassemblés à Ainterexpo pour élire le président, les quinze vice-présidents

et les dix conseillers délégués de la nouvelle Communauté d'agglomération. Jean-François Debat, maire de Bourg, a décroché la présidence avec 61 voix, contre 53 voix en faveur de Bernard Perret, maire de Viriat. Dans la foulée, les vice-présidents et conseillers délégués ont été désignés.

À travers les quatre pôles territoriaux de Montrevel-en-Bresse, Ceyzériat, Bourg-en-Bresse et Val Revermont, les élus locaux conserveront la maîtrise des décisions de proximité.

Que devient notre ville chef-lieu ?

La Ville de Bourg-en-Bresse reste évidemment un maillon essentiel du service public de proximité et également un maillon fort pour la nouvelle agglomération.

Avec l'élargissement de la Communauté d'agglomération, la coopération des communes du bassin de Bourg se trouve renforcée et un outil de développement harmonieux au service de tous est créé. Concrètement, la solidarité entre les communes sera accentuée et l'attractivité de notre territoire sera renforcée aux échelons départemental, régional et national.

* issus des différentes communes au prorata du nombre d'habitants et en garantissant à chacune au moins un représentant, quelle que soit sa taille.



SERGE BUATHIER

Le mot de

JEAN-FRANÇOIS DEBAT

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

« Je serai le président de tout le territoire »

« Je serai à l'écoute de tous, de chaque commune et de chaque élu communautaire. Nous travaillons depuis dix-huit mois sur un projet commun. Ce soir, ce n'est pas la victoire d'un camp. Il n'y a pas pour ce territoire un projet de gauche ou un projet de droite. Il y a juste la volonté collective de bâtir un avenir commun. La Communauté d'agglomération doit être un accélérateur de projets. »



SERGE BUATHIER

Réseau de lecture publique : trouvez-lui un nom !

Le réseau des médiathèques change de nom. Participez au choix du nouveau patronyme de ce service qui regroupe la bibliothèque Camus, les médiathèques Césaire et Vailland. Parmi les trois propositions de noms suivantes, choisissez votre préférée : Intermed', MediabourK ou Médiathèques de Bourg. Vous pouvez également proposer d'autres appellations. Vous avez jusqu'au 21 mars pour retourner vos suggestions dans les boîtes mises à votre disposition dans chacune des médiathèques ; ou, en répondant au questionnaire en ligne, sur les pages Facebook des médiathèques et de la Ville et sur le site Internet de Bourg.

+ www.bourgenbresse.fr

QUINZAINES CITOYENNES

Inscrites dans une démarche de démocratie locale et de proximité, les rencontres de la « Quinzaine citoyenne » donnent l'occasion aux habitants d'évoquer, avec les élus municipaux, les sujets qui les préoccupent au quotidien.

Du 22 au 30 mars, les Burgiens pourront participer à quatre réunions de quartier à 18 h 30 :

- mercredi 22 mars : Grand Challes/Cimetière, au Restaurant Universitaire,
- jeudi 23 mars : Dîmes/Sardières, au lycée des Sardières,
- mercredi 29 mars : Terre des Fleurs, au centre social Terre en Couleurs,
- jeudi 30 mars : Centre (avec présentation du projet final d'Alsace-Lorraine), à la salle des fêtes.

+ www.bourgenbresse.fr

Pas de hausse d'impôts

Le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter en 2017 les taux de fiscalité pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti.

Un don pour le patrimoine

Pour restaurer la toiture de la Chapelle des Jésuites, classée monument historique depuis 1983, la Ville de Bourg, l'association des Amis de la Chapelle et la Fondation du Patrimoine lancent un appel aux dons. 80 000 tuiles sont nécessaires pour les travaux. Pour faire un don, rendez-vous sur le site www.fondation-patrimoine.org/49046



DR

Couches écolos

La Ville fournit gratuitement, grâce au soutien financier de la Caisse d'allocations familiales, des couches jetables bio aux enfants accueillis dans ses neuf équipements Petite enfance. Choies en fonction de critères de développement durable, ces couches sont sans danger pour la santé des enfants et ont un impact réduit sur l'environnement. Sans composés allergènes, irritants ou toxiques, labellisées Oeko-tex®, les couches sont constituées à plus de 60 % de matières biodégradables.



ISTOCK

La rue Cassin inaugurée

Dans le cadre du projet de réaménagement du Carré Amiot, la rue René Cassin entièrement rénovée a été inaugurée le 11 février. 400 000 € T.T.C. ont été consacrés à la reprise des branchements d'assainissement, à la réfection de la voie de circulation et des espaces piétons, aux nouvelles plantations... Ces aménagements ont permis de conserver du stationnement des deux côtés de la rue, de maintenir la circulation dans le sens Vicaire/Notre-Dame tout en créant pour les bus un nouveau sens de circulation en direction de la rue Vicaire.



SERGE BUATHIER

Horodateurs nouvelle génération

Le parc d'horodateurs de la Ville a bénéficié ce début d'année d'une cure de jouvence. Désormais, 104 horodateurs sont implantés : 16 viennent d'être installés et 88 ont été mis à jour pour permettre le paiement par carte bancaire et la gestion des gratuités. Pour bénéficier de la première demi-heure gratuite sur voirie, il vous suffit de saisir sur l'horodateur le numéro d'immatriculation de votre véhicule. Attention, cette gratuité est accordée une seule fois par jour.



VILLE DE BOURG, SERVICE DES AÎNÉS

SORTIES PÉDESTRES POUR LES SENIORS

Avec le printemps reviennent les sorties pédestres pour les retraités de Bourg.

Organisées par le service des Aînés et des Personnes handicapées, ces sorties permettent de marcher 3 km en moyenne, selon le rythme, les envies et les possibilités de chacun. Le groupe est encadré par une infirmière et une animatrice secouriste et une voiture reste à disposition en cas de fatigue. Le transport jusqu'au lieu de promenade s'effectue en bus. Première sortie, jeudi 23 mars après-midi.

+ Service des Aînés et des Personnes handicapées : 04 74 42 45 73



40 967

Burgiens ont été recensés selon les derniers chiffres de l'INSEE fin 2016, soit une hausse de 1,18 % de la population municipale.

Vincent Duluc, Bressan de l'année

Reporter au journal *l'Équipe*, Vincent Duluc a signé une vingtaine de livres, dont *Un Printemps 76 sur l'épopée des Verts* qui lui a valu le prix Antoine Blondin. Un parcours récompensé par le titre de Bressan de l'année 2016 décerné par l'Académie de la Bresse. Clémentine Beauvais, auteur du livre *Les Petites Reines*, auréolé du titre de meilleur livre jeunesse 2015 par le magazine *Lire* a remporté le coup de cœur du jury. L'entreprise Renault Trucks, l'architecte Pierre Barillot, Séverine et Hervé Guillemot, exploitants de la ferme des Bois de But à Viriat sont les Bressans d'honneur de ce qui met en lumière les ambassadeurs de la Bresse.

La question : Que faire face à des chenilles processionnaires ?



La réponse :

La chenille processionnaire du pin peut provoquer de fortes réactions allergiques à cause de ses poils urticants qui se détachent facilement lors d'un contact.

Malgré les actions de prévention réalisées par la Mairie pour faire détruire les nids, cet insecte est encore bien présent sur le territoire. Il est donc possible de croiser le chemin des chenilles processionnaires lorsqu'elles descendent des arbres en file indienne pour s'enfouir dans le sol. Il ne faut en aucun cas les toucher à mains nues et en éloigner les enfants et les chiens. Si vous rencontrez une procession de chenilles ou un de leurs nids visibles dans les pins, signalez-le au service Hygiène et Santé publique de la Ville : 04 74 42 45 50 - shsp@bourgenbresse.fr

Opération séduction

Pour inciter les automobilistes de passage à revenir plus longtemps en terre bressane, l'Office de tourisme de l'agglomération a profité du chassé-croisé des congés d'hiver les 17 et 18 février sur l'autoroute A40 pour promouvoir le territoire sur l'aire de repos de Bourg-Jasseron.



Culture

FÊTE DE LA MUSIQUE

Rock, rap, folk, pop, jazz, musicien, chanteur solo ou en groupe... partagez vos talents avec le public de la Fête de la musique 2017. Vous avez jusqu'au 10 avril pour vous inscrire auprès du service actions culturelles de la Ville. La fiche d'inscription est téléchargeable sur le site de la Ville www.bourgenbresse.fr rubrique actualité.

+ Service actions culturelles
Hôtel Marron de Meillonas, 5 rue Teynière
04 74 42 46 00

François Belay
@francoisbelay 13 janv.

Décès de Pierre Ramboz, patron emblématique de la Brasserie du Français à Bourg et membre fondateur @AcaBresse dans sa 87^e année. Triste jour !

Ghislain Gros
@GhislainGros 27 janv.

Le congrès national #pompiers aura lieu à #bourgenbresse du 25 au 29/09/2018. 2 000 congressistes et 50 000 visiteurs attendus #ainterepo

Stéphanie Belpêche
@StephBelpeche 2 fév.

Interview avec l'ami @Luc_Jacquet pour la sortie de L'Empereur. Le retour douze ans après du cinéaste en Antarctique.



LE GRAND BAZAR PARISIEN - ARCHIVES MUNICIPALES 33F1133

AU BONHEUR DES DAMES

Des échoppes et marchés du Moyen Âge, à l'avènement des grands magasins à la fin du XIX^e siècle, Bourg a toujours eu le sens du commerce.

En 2017

Bourg compte aujourd'hui 500 commerces de détails (hors commerces non sédentaires, vente à distance et par automates), 111 commerces de gros et 520 services aux particuliers (hôtels, restaurants...).

Source : CCI de l'Ain janvier 2017

Située à la croisée des chemins entre Lyon et Genève, traversée par des axes routiers majeurs construits au fil du temps, Bourg a toujours été une place d'échange. Dans le « burg » féodal, les échoppes ont pignon sur rue. Commerçants, artisans, aubergistes... rien ne manque aux 3 700 habitants. D'autant qu'au XII^e siècle, l'agriculture se développe donnant naissance aux marchés. Ces derniers sont organisés à partir du XIII^e siècle sous la halle – située entre les actuelles rues Notre-Dame et Gambetta –, leur renommée dépasse largement les enceintes de la ville. Au XVII^e siècle, la halle de Bourg est décrite par l'historiographe Samuel Guichenon comme « la plus belle qui soit en tout le Royaume ». Au XVIII^e siècle, le développement du réseau routier et la création en 1758 par ordonnance royale d'une foire aux bestiaux à date fixe* – le mercredi tous les quinze jours, du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre – confortent l'attractivité commerciale de la ville.

LE PREMIER GRAND MAGASIN

Au XVIII^e siècle, dans le sillage des grands magasins parisiens et lyonnais, Louis Vauthey ouvre en 1871 le Bazar parisien. Installé au rez-de-chaussée du 16, rue Notre-Dame, à l'emplacement des halles détruites en 1791, ce premier grand magasin « où l'on trouve de tout et où les prix sont fixes » est une révolution dans le paysage burgien. Dès son ouverture, il devient l'attraction numéro un pour les 16 000 Burgiens et les habitants des alentours.

En 1954, le premier étage est aménagé en grande surface alimentaire. Lié à la centrale d'achat Monoprix, le Bazar parisien prospère. Mais avec la création de nouvelles surfaces de ventes le long des



En 1871, le Bazar parisien, premier grand magasin de Bourg ouvre. »

boulevards, les consommateurs changent leurs habitudes : ils font leurs courses en voiture, stationnent devant les grandes surfaces. Face à cette concurrence, l'historique bazar baisse le rideau en 1977.

LES CHAMPS-ÉLYSÉES DE BOURG

Avec l'arrivée du chemin de fer en 1856, un vent de modernité souffle. Le conseil municipal décide d'ouvrir une large avenue reliant la gare au centre-ville. En janvier 1894, la percée de la future avenue Alsace-Lorraine est lancée : fin août, les démolitions sont achevées, l'heure est à la reconstruction. Soucieuse de garantir l'unité architecturale de la nouvelle artère, la municipalité impose des immeubles en pierres, composés de balcons et de tourelles couronnées de dômes à l'angle des rues. Cette audacieuse réalisation, digne du baron Haussmann, change le visage de la ville et transforme le tissu commercial. Dès 1896, au rez-de-chaussée des immeubles ouvrent des magasins : Écochard musique (rare commerce à avoir conservé son nom et son implantation), la pâtisserie Nivon (devenue ensuite Prieur de Brou), la pharmacie moderne (devenue Bretin)... Deux cafés participent à l'animation de la nouvelle artère : le Grand Café installé dès 1896 (actuelle banque CIC) et le Café Français. Fondé en 1897, il poursuit grâce à la famille Ramboz sa belle aventure !

L'ÈRE DES GRANDES SURFACES

En 1897, le plus vaste immeuble de l'avenue Alsace-Lorraine sort de terre. Situé au numéro 9, ce bâtiment accueille le Grand bazar universel. « Le constructeur, M. Vauday, avait obtenu de la mairie, l'autorisation de poser une marquise en vue de l'installation de ce magasin où l'on trouvait de tout : parfumerie, bonneterie, papeterie, articles de ménage et de vélocipédie et même des couronnes mortuaires », précise l'historien Maurice Brocard. Au bout d'un an, le Grand bazar fait faillite et cède sa place aux Nouvelles galeries qui furent longtemps le plus grand magasin de la ville. En 1928, le commerce est repris par les Dames de France. Victime des regroupements, racheté par la société Paris-France, Monoprix, le magasin les Dames de France connaît des difficultés persistantes : la faute aux grandes surfaces périphériques et à l'absence de parking. Le 5 octobre 1985, il tire sa révérence.

Avec l'aménagement des boulevards, les grandes surfaces conquièrent Bourg. Le groupe Casino ouvre en 1968 une surface de vente de 900 m² avec parking boulevard Kennedy : le premier supermarché burgien est né ! Dans la foulée, d'autres enseignes s'installent. À proximité du boulevard Charles de Gaulle, s'établit en 1977 Rond-Point Coop, racheté en 1985 par Carrefour. En 1981, un Intermarché s'implante rue du Stand. En 1983, route de Ceyzériat un Leclerc ouvre. Agrandi en 1987, il déménage en 2010 à Cap Émeraude. Ainsi va la vie du commerce !

* la première évocation de foire aux bestiaux, en l'espèce un marché aux chevaux, remonte à 1274.

Sources : Archives municipales ; Bourg de a à z par Maurice Brocard, éditions de La Tour Gile, 2000 ; Chronique du Passé « Quand Bourg découvrait les magasins Aux Dames de France » par Rémi Riche, Le Progrès 23 octobre 2005.

+ de photos sur www.bourgenbresse.fr

PUBLICITÉ DE 1950 - ARCHIVES MUNICIPALES 33FI1561



Le palais du vêtement

Construit fin XVIII^e siècle à l'emplacement de l'apothicairerie de l'hôpital Sainte-Marie (1652-1790), cet immeuble échappe aux destructions de la percée de l'avenue Alsace-Lorraine. Rénové dans le style Art déco après la Grande Guerre, sa façade est ornée d'une frise de mosaïque avec volutes fleuries, de balcons et de colonnes. Depuis 1912, ce bâtiment abrite le magasin *Au palais du vêtement*. Créé par Alfred Ponçon, passé entre les mains de son fils et de son petit-fils, le magasin les *Vêtements Ponçon* a été repris en 1983 par Mario Cuocci.

Quiz

1 - Quel a été le premier grand magasin de Bourg ?

- a ■ Le Bazar parisien
- b ■ Les Dames de France

2 - En quelle année a ouvert le premier supermarché burgien ?

- a ■ 1977
- b ■ 1968

Réponses : b2 - a1

Un marché rayonnant

Depuis le XII^e siècle, le marché de Bourg, installé longtemps dans la halle située rues Notre-Dame et Gambetta, est le rendez-vous des petits producteurs de la région. Très animé, le marché du mercredi est aujourd'hui encore l'un des rares en France où il est possible d'acheter des volailles vivantes. Le marché du samedi, le marché bio et le marché des Vennes du dimanche complètent cette galerie de saveurs.

PLACENEUVE 1915-ARCHIVES MUNICIPALES 33FI0459



Une qualité de vie qui se dégrade...

Des trous, des herbes folles, des papiers, des mégots, des déjections canines en nombre... Nos rues sont sales, semblent abandonnées ou trop rarement entretenues. Le zéro pesticide, certes, doit assainir notre environnement mais laisse des traces : malgré le bon travail des services, les herbes et autres végétaux, parfois allergènes, poussent allègrement. Périodiquement évoqué, le plan trottoir reste... un plan sur papier. Qu'en pensent nos concitoyens, mamans avec poussettes, aînés à la marche hésitante, personnes en fauteuil ?

La qualité de vie se dégrade lorsqu'on lève les yeux sur les façades ternies, les vitrines de commerces clos, le mobilier urbain vieillot... Quelle image pour les touristes de passage ? Les marginaux sont toujours au cœur de ville. Pas simple pour de jeunes conductrices d'aller en fin de journée garer leur voiture, au parking souterrain des Bons-

Enfants. Accostées à la sortie du parking, insultées gratuitement dans un charabia agressif, elles sont confrontées, la peur au ventre, à ces consommateurs manifestement sous l'emprise de produits illicites. Le maire, alerté par nos soins, affirme avoir pris un arrêté et le faire respecter. Les faits ne corroborent pas ces dires et l'angoisse grandit. Elle pourrait être belle notre ville sous le soleil printanier !

Pour le groupe Bourg Oxygène (Union de la Droite et du Centre), Pierre LURIN, président, Laurence PERRIN-DUFOUR, Jacques FRENEAT, Pauline FROPIER, Fabien MARECHAL, Georges RAVAT, Éric DUCLOS
bourgoxygene@gmail.com

M. Debat : le Maire de la perte du pouvoir d'achat à l'insu de son plein gré...

À l'heure où j'écris cet article se vote le budget primitif de la ville ; comme toutes les villes de la taille de Bourg-en-Bresse, c'est un budget important de plus de 75 millions d'euros (fonctionnement et investissement cumulés). Après un mandat et demi de hausse de la fiscalité (+ 16 %, soit 10 millions d'euros piochés dans vos poches), le maire annonce fièrement une pause fiscale, oubliant au passage que l'augmentation de + 16 %, nous continuons de la payer tous les ans ! Les changements de périmètres et de structures en 2017 rendent difficiles les comparaisons avec le budget 2016. Nous ne sommes pas dupes : les vases communicants avec l'Agglomération CA3B désormais sous le contrôle de M. Debat ne vont pas permettre d'y voir plus clair... Le Maire annonce tout de même des « hausses de tarifs ciblées ». Ce qui va être ciblé c'est encore une fois votre portefeuille, vous pouvez en

être certains. Avec la revalorisation nominale et la croissance naturelle des bases de +0,6 % cumulée, il eût fallu baisser les taxes et les impôts pour se prévaloir d'une réelle stabilisation. Impossible ? Allez consulter sur Internet les budgets des villes frontistes comme Beaucaire ou Henin-Beaumont pour ne citer qu'elles, pour cela il est vrai il faudrait faire des choix plus clairs et plus courageux... La pause fiscale de M. Debat c'est un peu comme un plateau de haute montagne. Effectivement ça ne monte plus beaucoup, mais ce faux plat déjà très haut ne repose en rien le contribuable « En Marche » qui comprend vite que l'ascension n'est pas terminée et qu'il va souffrir du manque d'oxygène.

Buisson Jérôme, conseiller municipal pour le groupe Front National et rassemblement Bleu Marine

Contact Mairie

MAIRIE DE BOURG-EN-BRESSE
 Place de l'Hôtel de Ville - BP 90419
 01012 Bourg-en-Bresse Cedex
 04 74 45 71 99
 mairie@bourgennes.fr
 www.bourgennes.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi
8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h
 Ouverture du service Population à 9 h le lundi.
 Permanences le samedi matin de 9 h à 12 h pour :
 - l'accueil,
 - le service Population (cartes d'identité / passeports, état civil, opérations funéraires, élections),
 - le service Action éducative (inscriptions scolaires, calcul des tarifs et chargement des comptes famille...).

BOURG PARC AUTO

04 74 45 72 43
 bourgparc-auto@bourgennes.fr

RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

04 74 24 49 49, regieeaux@bourgennes.fr

POLICE MUNICIPALE

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h - 04 74 42 45 00

SERVICES DÉCENTRALISÉS DE LA MAIRIE

Ils assurent les prestations suivantes : délivrance de carte nationale d'identité, de passeport, inscription sur les listes électorales, inscriptions scolaires, attribution et approvisionnement de la carte de restauration scolaire, carnets de tickets de bus, cartes de pêche et de baignade pour Bouvent, recensement militaire, etc.

Pôle d'animation et de services

Amédée Mercier
 57, avenue Amédée Mercier - 04 74 42 46 90
 Ouverture au public :
 - lundi : 9 h 30-12 h et 13 h 30-17 h
 - mardi au vendredi : 8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h

Maison de quartier des Vennes

11, rue la Fontaine - 04 74 42 46 20
 Ouverture au public :
 - lundi : 9 h 30-12 h et 13 h 30-17 h
 - mardi et jeudi : 8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h
 - vendredi : 8 h 30-12 h et 13 h 30-16 h 30

Centre social Terre en Couleurs

Quartier Terre des Fleurs
 6, rue des Lilas - 04 74 21 17 17
 Ouverture au public :
 - mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30



La mairie à votre écoute... sur son numéro vert :
0 800 00 10 53
 Laissez vos messages sur le répertoire.



VAGUE ENNEIGÉE

SERGE BUATHIER



FINALES DE BOXE FRANÇAISE

SERGE BUATHIER



VŒUX MUNICIPAUX

SERGE BUATHIER



DU CIRQUE AU THÉÂTRE !

SERGE BUATHIER



MARIE MADELEINE À BROU

SERGE BUATHIER

DÉTACHEZ VOTRE B'EN'B ET SORTEZ DE VOS HABITUDES !



www.bourgenbresse.fr